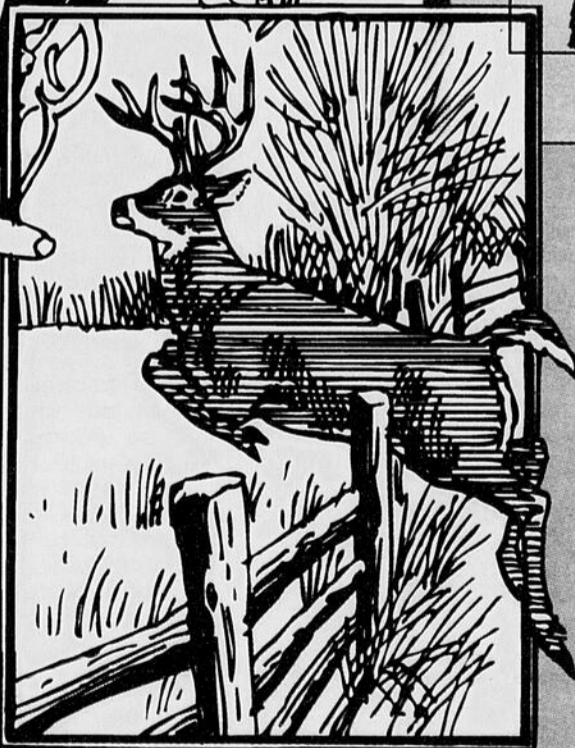


Bonne chasse!



cahier spécial
LaTribune
PUBLIREPORTAGE

CHASSER ET TRAPPER: UN DROIT, MAIS AUSSI DES OBLIGATIONS!

L'utilisation de la faune, que ce soit ou non à des fins de prélèvement, répond à une demande importante des citoyens du Québec. Elle constitue, en même temps, un potentiel primordial d'activités récréatives de plein air.

La pratique des activités d'observation et d'étude de la faune n'est naturellement pas sujette aux critiques de la part des citoyens; il en va autrement pour les activités de prélèvement (chasse et piégeage) requérant l'utilisation d'armes à feu ou autres engins de capture. La recherche de la quiétude et de la sécurité et, même si le motif n'est pas toujours exprimé ouvertement, l'accroissement des sentiments antichasse, principalement chez les populations urbaines, ont amené les citoyens de certaines municipalités à réclamer de leurs élus des mesures visant au contrôle de l'utilisation des armes et, conséquemment, à la pratique des activités de chasse et de piégeage.

Certaines municipalités, en particulier celles situées dans les régions densément peuplées du Sud du Québec, ont répondu à ces représentations en adoptant des règlements visant à interdire l'utilisation ou la décharge d'armes à feu sur tout leur territoire ou partie de celui-ci. L'application de ces règlements a pour conséquence d'empêcher la pratique de la chasse ou, à tout le moins, d'introduire des restrictions sévères dans sa pratique; il s'ensuit que des chasseurs pourraient être privés d'une récolte potentielle et de la pratique d'une activité récréative facilement accessible.

Des groupes de chasseurs se sont récemment élevés contre ces mesures, alléguant que les municipalités adoptent des règlements outrepassant leurs pouvoirs ou que ces interdictions vont largement au-delà des besoins de protection de la population en

ce qui a trait à sa sécurité et à sa quiétude.

Dans les régions plus périphériques, les municipalités ayant adopté de telles restrictions constituent encore l'exception. D'autre part, beaucoup d'urbains ont tendance à considérer la «campagne» comme une entité leur appartenant en tant que contribuables, et à vouloir y transposer leurs valeurs.

Quant aux activités de piégeage, elles relèvent d'une problématique différente et de moindre importance. En effet, d'une part, sa pratique fait appel, non pas à des armes à feu, mais à des pièges ou autres engins de capture «silencieux». Le piégeage pratiqué en milieu urbain et périurbain ne constitue donc pas, à première vue, une atteinte à la tranquillité des citoyens. D'autre part, les engins utilisés pour la capture des espèces présentes en ces milieux ne sont pas réputés constituer un problème pour la sécurité humaine: du moins n'existe-t-il pas de cas connus de personnes blessées, en milieu périurbain, par les pièges d'un trappeur. Ce sont plutôt des chiens ou des chats qui sont victimes de ces pièges et sont également source de plaintes occasionnelles de quelques citoyens.

À la suite du Sommet québécois sur la faune, tenu en mai 1988, les organismes participants ont souhaité que la chasse et le piégeage soient étudiés par un sous-comité composé de plusieurs associations concernées. La recommandation principale de ce comité fut l'adoption et la promotion d'un guide code d'éthique à l'usage des municipalités, propriétaires fonciers, chasseurs et trappeurs et citoyens concernés par la chasse et le piégeage en milieu périurbain.

LE RÔLE DU CHASSEUR ET DU TRAPPEUR

Le chasseur et le trappeur tiennent compte, lors de l'exercice de leurs activités, des spécificités propres aux milieux urbain et périurbain, notamment aux plans de la sécurité et de la quiétude des citoyens ainsi que du respect de la propriété privée.

Légitimité de la chasse et du piégeage

Le chasseur et le trappeur pratiquent une activité légitime dont les modalités d'exercice sont régies par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

Sécurité des usagers

Le chasseur et le trappeur veillent à la sécurité des autres utilisateurs du milieu.

Respect de la propriété privée

Le chasseur et le trappeur respectent la propriété privée et obtiennent toujours la permission préalable du propriétaire pour y circuler. Ils respectent aussi les consignes du propriétaire, notamment en ce qui concerne les zones interdites, la protection des cultures, bâtiments et animaux de ferme, l'usage du feu, d'animaux rapporteurs, de véhicules tout-terrain, le respect des clôtures et barrières, le nombre de personnes autorisées à circuler sur la propriété, la disposition des déchets, etc...

Remise en état des lieux

Le chasseur et le trappeur laissent la propriété privée sur laquelle ils ont été autorisés à circuler dans l'état où elle se trouvait à leur arrivée ou, si possible, en un meilleur état.

Civilité

Le chasseur et le trappeur autorisés à circuler sur une propriété privée se conduisent de façon à être toujours les bienvenus, suivent les règles de sécurité avec les armes à feu et insistent auprès des autres pour qu'ils observent ces mêmes comportements.

Sécurité en action de tir

Le chasseur, lorsqu'il pratique son activité à proximité d'habitations, redouble de vigilance, évite de troubler la paix et la tranquillité des occupants, ne tire jamais au delà de la portée utile, ni en direction d'une personne ou d'une habitation, ni à hauteur

d'hommes et seulement sur un gibier parfaitement vu et identifié. Il demeure conscient de ce qui peut se présenter dans sa ligne de tir et se méfie des ricochets.

Disposition des pièges

Le trappeur, lorsqu'il pratique son activité à proximité d'habitations ou de sentiers fréquentés, s'assure que ses pièges sont conçus et disposés de façon à ne blesser ni humains, ni animaux domestiques tenus en laisse.

Collaboration du trappeur

Le trappeur peut, sous réserve des dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, lorsqu'une municipalité ou un propriétaire lui en font la demande, tendre des pièges destinés à capturer des animaux dont l'activité est jugée préjudiciable.

Visite des pièges

Le trappeur visite ses pièges régulièrement.

LE RÔLE DU PROPRIÉTAIRE FONCIER

Le propriétaire foncier, tout en jouissant d'un droit inaliénable sur sa propriété, peut en confier, sur base de volontariat et aux conditions qu'il détermine, le privilège de circulation ou d'usage à des fins de chasse et de piégeage à des personnes qu'il détermine.

Délégation du droit d'accès

Le propriétaire foncier jouit du droit strict et incontestable de disposer de sa propriété comme il l'entend et, entre autres, d'interdire l'accès et la circulation à quiconque à des fins spécifiques.

Propriété du gibier

Le propriétaire terrien ne peut prétendre à la propriété du gibier qui se trouve sur son domaine, mais il peut en interdire l'accès au chasseur ou au trappeur.

Conditions d'accès

Le propriétaire terrien peut, lors de la détermination des conditions d'accès à son domaine, exiger un dédommagement pour l'accessibilité accordée et s'assurer d'une utilisation contrôlée et ordonnée de sa propriété.

Recours

Le propriétaire terrien qui s'estime lésé dans ses droits peut recourir aux dispositions prévues par la loi.

LE RÔLE DU CITOYEN

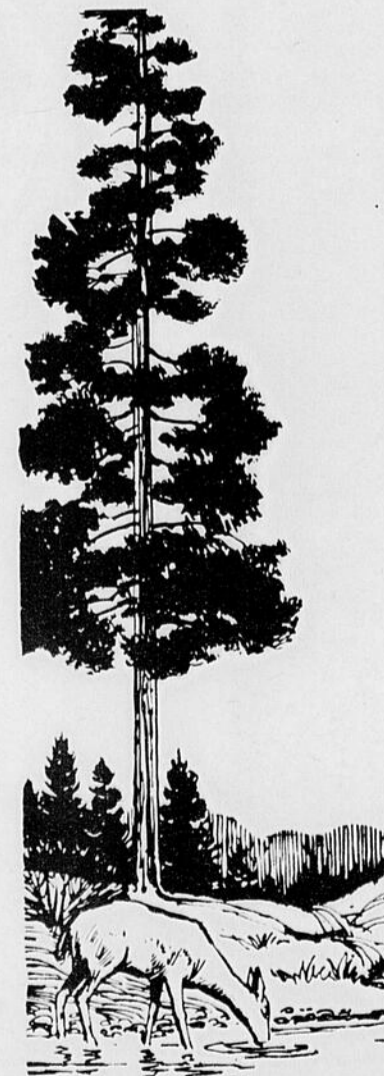
Le citoyen a le droit à la sécurité et à la quiétude. Dans l'exercice de ce droit, le citoyen est cependant respectueux du droit légitime des autres à la pratique des activités de chasse et de piégeage lorsqu'elles ne mettent pas en cause sa sécurité ou sa quiétude ou son droit de propriétaire.

Discernement requis

Le citoyen, lors de représentations auprès de sa municipalité ou autrement, utilise le discernement requis pour distinguer clairement les motifs concernant sa sécurité et sa quiétude et d'autres motifs concernant sa sécurité et sa quiétude et d'autres motifs non reliés à ces fins et qui pourraient brimer, sans fondement légitime, le libre exercice des activités de chasse et de piégeage.

Interférence induite

Le citoyen lors du déroulement d'activités de chasse et de piégeage, évite de déranger sans motif valable le déroulement de ces activités ou les dispositifs mis en place par les chasseurs et trappeurs.



SUPER SPÉCIAL SUPER SPÉCIAL

motos Thibault

10, rue Versailles
(819) 569-1155

Réparation de toutes les marques

Big Bear 350 4/4

Treuil gratuit valeur de 500\$

5 495\$

Taxes et P.A. L. en sus

YAMAHA

Jusqu'à 300\$ d'accessoires sur mise de côté

Les motoneiges sont arrivées!

93

Génératrices Yamaha Gamme complète EF 1600 Rég. 1 260\$

SPÉCIAL

1 049\$ 45753

CHASSE AU GROS GIBIER: ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE

La Direction régionale de l'Estrie du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche rappelle à tous les chasseurs certaines informations concernant le transport et l'enregistrement du gros gibier.

Transport du gibier avant l'enregistrement

Le chasseur qui tue un caribou, un cerf de Virginie, un ours noir ou un orignal doit, aussitôt l'animal abattu, détacher de son permis de chasse le coupon de transport approprié et l'attacher à l'animal. S'il s'agit d'un ours, le coupon doit rester attaché à la fourrure de l'animal jusqu'au moment de son apprêtage.

De plus, dans le cas où un orignal a été abattu, le chasseur doit veiller à ce que soit apposé sur l'animal, le jour même de l'abattage, le nombre de coupons de transport qui correspond à la limite de prise annuelle établie pour cet animal. Chaque coupon supplémentaire doit provenir du permis de chasse à l'original d'une personne ayant participé à la même expédition de chasse. Ces coupons doivent également demeurer attachés à l'animal jusqu'au moment de son dépeçage ou de son entreposage. Le fait de retrancher le ou les coupons de transports d'un permis annule celui-ci.

Le chasseur à l'arc qui tue un orignal doit y apposer les coupons de transport requis. Les coupons doivent provenir de détenteurs de permis de chasse à l'arc, et du certificat du chasseur à l'arc.

Lorsque l'original a été abattu dans une zone d'exploitation contrôlée (ZEC), chaque coupon supplémentaire doit provenir d'une personne qui a acquitté, avant l'abattage de l'animal, les droits payables pour la chasse à l'original dans une ZEC et qui s'est enregistrée au moment de son accès à cette ZEC.

Enregistrement du gibier abattu

Dans les 48 heures qui suivent sa sortie de la forêt, le chasseur de gros gibier doit présenter son permis et rendre compte de sa chasse à un agent de conservation ou à un préposé à un poste de contrôle, puis faire poinçonner le ou les coupons de transport. Après l'enregistrement, le

chasseur doit veiller à ce que le ou les coupons de transport reste(nt) fixé(s) à l'animal jusqu'au moment du dépeçage ou de l'entreposage ou, s'il s'agit d'un ours noir, sur la peau jusqu'au moment de l'apprêtage. Tout chasseur ayant abattu un gros gibier doit l'enregistrer immédiatement si un agent de conservation le lui demande.

Tout gros gibier abattu doit être produit en entier à l'exception de l'original qui peut être produit en quartiers lors de l'enregistrement.

Prévoir l'accessibilité à votre gibier

Il est possible qu'un prélèvement soit effectué sur votre gibier. Le fait de prélever des dents ou de prendre des mesures sur votre gibier n'affectera en rien sa qualité dans le cas où vous désireriez le confier à un taxidermiste. Les pièces prélevées seront d'une grande utilité pour évaluer l'état de la population du gibier. Votre contribution servira à améliorer la gestion de la faune au Québec. De plus, les chasseurs ou trappeurs qui désirent connaître l'âge de leur gibier pourront l'obtenir en complétant une carte-réponse fournie lors de l'enregistrement à un des postes reconnus par le Ministère. Après analyse des prélèvements, l'âge de l'animal sera communiqué au participant dans les mois suivants.

DES GANTS CONÇUS EXPRÈS POUR LES CHASSEURS ET LES PÊCHEURS

Jomac Canada Inc., anciennement la Ganterie Dominion de Beebe, produit des gants de travail depuis 1979. Au cours des dix dernières années, Jomac s'est lancé dans la fabrication de gants de chasse et de pêche.

Il fabrique des gants fluorescents ou de camouflage avec ou sans pois, au fini plastique (PVC). Il fabrique aussi des gants en «PVC» avec une longue manchette, idéale pour le chasseur de canard pour mettre ou retirer les appelants de l'eau.

Jomac fabrique aussi la mitaine en «PVC» avec une doublure. C'est l'article idéal pour pratiquer la pêche ou la chasse. Pour les pêcheurs et chasseurs des Cantons de l'Est, Jomac Canada Inc. fabrique vraiment des gants de qualité très appréciés.

ÉTHIQUE À LA CHASSE DE LA SAUVAGINE

En chassant la sauvagine, il est bon de s'imposer un certain code d'éthique pour le mieux-être du gibier et des autres chasseurs. Ajoutez à cette façon de faire la réglementation officielle qu'il faut aussi respecter et vous aurez la situation idéale pour une saine conservation faunique.

Limitations volontaires

Chaque chasseur conscient de la fragilité du gibier, devrait lui-même s'imposer de...

— Respecter une distance minimale de 100 mètres entre les caches, ou les groupes, de chasseurs.

— Terminer sa chasse au coucher du soleil.

— Ne jamais pourchasser les groupes d'oiseaux au repos, que ce soit au champ ou à l'eau, bannissant du même coup le harcèlement, la chasse à l'approche et celle à la dérive.

— Chasser les oies des neiges et les bernaches du Canada dans les champs seulement, à partir d'une cache et avec des appelants.

— Compter les oiseaux blessés et perdus dans la limite de prises quotidiennes.

Activités illégales

Des activités de chasse non sportives et illégales ont toujours lieu et nuisent à la pratique de la chasse aux oiseaux migrateurs. Tel le harcèlement des oiseaux et la pratique de les appâter pour traquer le gibier, somme toute deux méthodes devenues illégitimes à une époque où la chasse à la sauvagine n'assure plus notre subsistance.

Autrement dit, la conservation de cette faune et la perpétuation de la chasse commandent l'élimination de techniques remontant à une autre époque de notre histoire.

À proscrire

La chasse en rabattant les oiseaux à l'aide d'embarcations ou de tout véhicule motorisé, afin de favoriser des chasseurs embusqués plus loin.

L'appâtage de sites dans le but de chasser le gibier devenu dépendant de mangeoires artificielles.



Ce cahier est une
réalisation du service
de la publicité
de La Tribune

Fabriqués en Estrie
pour les gens d'ici!



GANTS DE CHASSEUR



JOMAC

Canada Inc.

CP 280, Beebe, Québec J0B 1E0
(819) 876-7531 Téléc.: (819) 876-5361

1-800-567-2765

QUELQUES CHIFFRES AU SUJET DE LA CHASSE À L'ORIGNAL

Moins d'orignaux à l'automne 1991

11 853 orignaux furent prélevés par la chasse sportive en 1991, soit une baisse de 2,6% par rapport à 1990. Une diminution de la récolte a eu lieu dans 9 des 21 zones de chasse, mais fut particulièrement importante dans les zones 01, 12, 13, 15 et 18 qui reçoivent une forte proportion des chasseurs. On remarque par contre une augmentation des orignaux enregistrés dans une douzaine de zones, mais ces augmentations sont en général plutôt faibles. Il est à noter que les baisses les plus importantes se retrouvent dans les zones

dites problématiques telles qu'identifiées dans la proposition du plan de gestion de l'original. Ces variations devront toutefois être analysées en fonction de la pression de chasse, lorsque les résultats de la vente de permis par zone seront connus.

L'original des réserves fauniques

La récolte totale d'orignaux dans les réserves fauniques fut de 754 bêtes, soit une baisse de 99 orignaux (12%) par rapport à l'année dernière sans qu'il y ait eu des modifications importantes dans la structure d'accueil. La baisse

de la récolte est notable dans les réserves La Vérendrye et Laurentides (40 et 19 orignaux). Toutefois, il semble que cette situation fut plutôt un retour à la normale après les récoltes records de l'année 1990. La hausse importante notée dans la réserve Portneuf (11 orignaux) est attribuée aux conditions de chasse très favorables de 1991. La baisse de la récolte dans les zecs a été proportionnellement plus importante que dans le territoire libre; cependant, ici encore, c'est l'importance de la récolte de 1990 qui se distingue de la récolte des dernières années. En Estrie, dans la zone 4, 422 orignaux ont été tués en 1990, et 431 en 1991; dans

la zone 5, les chasseurs ont abattu 5 orignaux en 1990 pour 1 en 1991; en zone 6 par contre 44 orignaux ont été abattus en 1990 et 57 en 1991. Ces récoltes d'orignaux par zone de chasse incluent les réserves fauniques.

La chasse à l'arc

Malgré la baisse de la récolte globale, on remarque une augmentation de la récolte d'orignaux à la chasse à l'arc. Non seulement le nombre d'orignaux abattus à l'arc est plus élevé qu'en 1990 (830 comparativement à 709) mais la proportion de la récolte est aussi plus élevée (7% comparativement à 5,8%), ce

qui dénote la popularité croissante de cette forme de chasse.



Accrochez-vous à cette affaire!

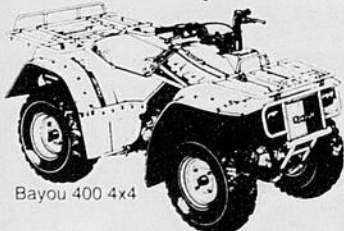
Obtenez un treuil **WARN** de 2000 lb



ou un rabais de 300 \$



à l'achat d'un Kawasaki Bayou 4x4.



Bayou 400 4x4



Bayou 300 4x4

Faites vite!
Cette offre prend fin le 30 novembre 1992.

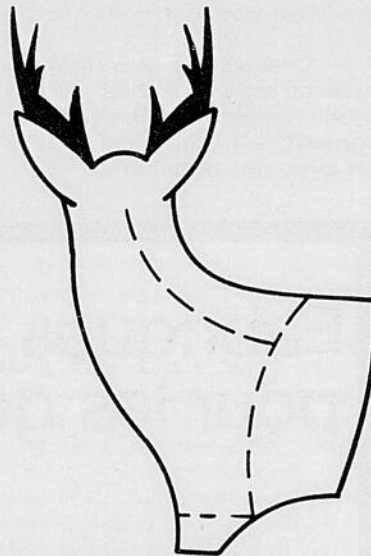
**ANGEL MÉCANO
MOTO MÉTRIQUE
LTÉE**
3191 King est, Fleurimont
565-0188

Kawasaki
V'la le bon temps!

L'ART DE LA TAXIDERMIE

La taxidermie est un complément à votre résultat de chasse ou de pêche. Mais attention! Votre spécimen peut devenir un objet d'art ou une «quétainerie». Il est fort possible que la naturalisation de votre trophée ne vous intéresse absolument pas à cause des «bébittes empaillées» que vous avez eu le malheur d'observer ici et là et qui ne vous rappellent en rien l'animal si élégant que vous avez si souvent admiré dans son habitat naturel. Ces «horreurs» avaient plutôt l'aspect d'un rembourrage difforme et dégoûtant.

La raison de ces échecs est que la taxidermie est prati-



quée beaucoup plus comme hobby que de façon professionnelle. Il se retrouve donc une quantité incroyable de «quétaineries» sur le marché, comparativement aux pièces artistiques de bon goût, d'aspect naturel, propres et anatomiquement parfaites.

La taxidermie contemporaine n'est plus une question de conserver la peau d'un animal pour le plaisir de quelques mois, c'est un art complexe et précis qui demande un sens inné chez l'artiste et des connaissances approfondies dans des domaines aussi différents que la sculpture, la peinture, l'anatomie, la zoologie, l'écologie et la chimie.

Les soins que vous apportez à votre spécimen après l'abattage est un facteur très important de la qualité du produit fini. Congelez au plus tôt les oiseaux, les petits et

moyens mammifères et les poissons. Coupez tel qu'illustré pour les cervidés pour ensuite les congeler.

Si le moment est venu de faire immortaliser ce gibier convoité depuis si longtemps, au lieu de demander des prix par téléphone, rendez-vous donc sur place pour vérifier la qualité du travail de différents taxidermistes et ensuite, après réflexion prenez une décision sage.

Par respect pour vous et pour le bel animal, suivez ce conseil! N'agissez pas sur le coup de l'émotion ou par attrait des bas prix, car le remords d'avoir gâché votre trophée vous hantera plus longtemps que le prix payé pour de la vraie qualité.

Richard Bolduc
taxidermiste

Richard Bolduc.



taxidermiste

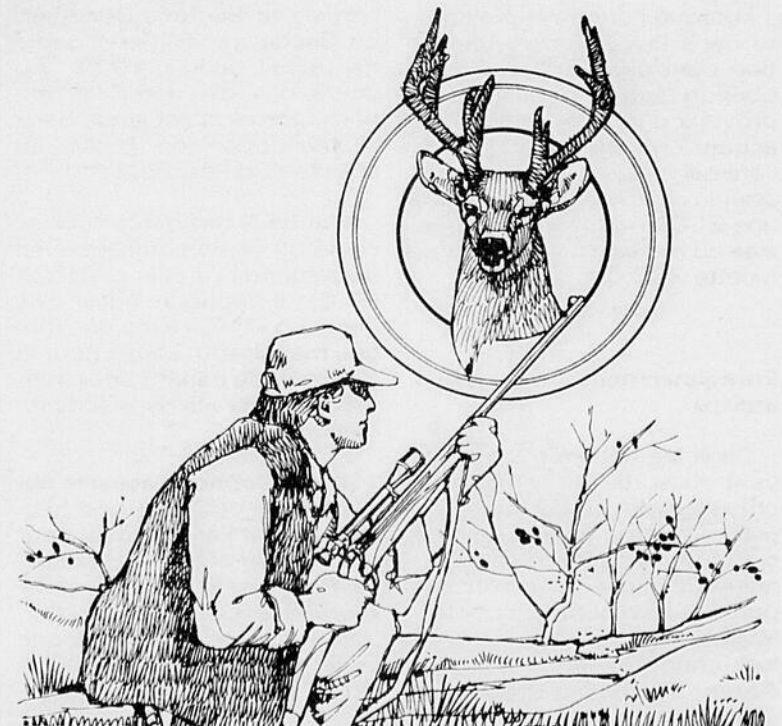
SPÉCIALITÉS:

- Têtes de chevreuils de début de saison et de l'île d'Anticosti (poil court);
- Animaux de safari et gibier exotique;
- Montage dans l'habitat artificiel sans cage de verre.

Reconnu à travers le Québec pour un travail artistique de qualité supérieure.

Une signature dont vous serez fier longtemps.

192, chemin North
R.R. 1
(819) 847-0638



BILAN DE LA CHASSE AU CERF EN 1991

1991, une bonne année

En 1991, les quelque 130 000 chasseurs de cerfs ont récolté 22 245 cerfs surpassant le record de 21 054 cerfs établi en 1990. Mais l'évolution de la récolte n'est pas uniforme pour l'ensemble des zones de chasse.

La récolte sur le Québec continental

La récolte de 14 335 cerfs enregistrée sur le Québec continental en 1991 surpasse de 585 bêtes celle de 1990. Elle devient donc la récolte la plus élevée au cours des 25 dernières années dans cette partie du Québec.

Les zones de chasse du sud du Québec, soit les zones 03 à 08 ont connu une hausse de récolte à l'arme à feu de 1 417 mâles adultes (27,5%) et une hausse de récolte globale de 1 825 cerfs (26,6%) par rapport à 1990. En Estrie, dans la zone 4, 1 177 cerfs ont été abattus en 1990 et 1 664 en 1992; par ailleurs dans la zone 5, 2 023 bêtes ont été tuées en 1990 pour 2 510 en 1992 et enfin dans la zone 6, les chasseurs ont abattu en 1990, 1 807 cerfs et 2 498 en 1991.

Par contre les zones du Bas St-Laurent/Gaspésie (01 et 02) ont connu une baisse globale de la récolte de 184 cerfs (20,2%) dont 126 mâles à l'arme à feu (15,5%). La chute de récolte est particulièrement marquée dans la zone 1, qui a connu au cours des cinq dernières années des conditions hivernales très difficiles. Dans ces conditions, la prédation par le coyote s'ajoute aux pertes déjà importantes causées par la rigueur de l'hiver.

La baisse a aussi été générale dans les zones de l'Outaouais et des Laurentides (zones 9, 10 et 11) alors que la récolte globale a diminué de 1 056 cerfs (17,60) et celle des mâles à l'arme à feu de 1 113 bêtes de (25,2%). Des analyses plus détaillées sont nécessaires pour expliquer ce phénomène et la situation est suivie de près par les spécialistes du MLCP.

La chasse des cerfs sans bois et la chasse à l'arc

La chasse contingentée au cerf sans bois a été globalement moins fructueuse qu'en 1990, soit une baisse 228 bêtes ou 11%. Dans la zone 5, la récolte et le succès de chasse ont augmenté de 38 bêtes (5,8%). Ces indices sont stables dans la zone 8 mais accusent une baisse dans toutes les autres zones. Les tendances à la hausse ou à la baisse observées pour la chasse au cerf sans bois sont

pendant moins marquées par rapport à la chasse à l'arme à feu.

Par contre, la chasse à l'arc a permis de récolter près de 600 bêtes de plus qu'en 1990, soit une augmentation de plus de 51,4%. Cette augmentation de la récolte à l'arc s'est aussi manifestée dans les zones 9, 10 et 11, malgré qu'on y observe une diminution de la récolte à l'arme à feu, ce qui pourrait démontrer que la popularité de la chasse au moyen de l'arc est croissante.

Les conditions de chasse

Les conditions de chasse en 1991 sont qualifiées de moyennes à bonnes. Un beau temps mais très froid et sec a rendu difficile l'approche du gibier au début de la saison de chasse, à cause du bruit provoqué par les déplacements dans les feuilles.

En deuxième demie de la saison, quelques précipitations légères et quelques jours de chasse (parfois un seul dans les zones plus à l'ouest) avec présence de neige au sol ont quelque peu amélioré les conditions de poursuite. Toutefois la persistance du froid a peut-être rendu plus difficile les conditions pour les chasseurs.

La chasse à Anticosti

En 1991, un total de 4 526 chasseurs ont récolté 7 910 cerfs à Anticosti, soit 606 de plus qu'en 1990. Le succès moyen des clients des six pourvoies fut de 1,77 cerf/chasseur, comparativement à 1,51 en 1987 et 1,69 en 1990. La saison 1991 peut donc être qualifiée de très bonne pour l'île d'Anticosti.



Chasse et Pêche

Spécialités: Armes à feu, armes de poing et arcs.

- achat et vente (neuf et usagé)
- location
- réparation
- entretien
- ajustement
- agent conseil
- cours de maniement
- remise à neuf des armes à feu (bleu)
- produits de chasse et pêche
- vente et réparation

EXCLUSIF Ajustement au laser des télescopes

Une arme c'est sérieux... on confie ça à



10, Chemin Beauregard, Eastman, (514) 297-4021

LA JAUGE N'EST PAS DU MÊME CALIBRE QUE...

Jauge ou calibre, quelle expression doit-on utiliser en parlant du projectile d'une arme? Aussi bien s'en parler un peu, ces deux mesures n'ayant rien à voir entre elles.

La jauge remonte à la fabrication des vieilles armes à feu à poudre noire dans l'histoire Anglaise. Les fabricants de cet armement avait adopté cette mesure dont la valeur est la suivante...

— Un fusil de jauge .12 avait l'âme du canon de la même grosseur qu'une bille de plomb pesant un douzième de livre.

— Même chose pour un fusil de jauge 20. La bille de plomb tirée pesait un vingtième de livre et on s'en servait dans un cano d'autant plus petit.

Seule exception dans la nomenclature des fusils de chasse, l'arme .410 dont le canon mesure 410 millièmes de pouce. N'allez surtout pas croire que cette exception

n'est là que pour brouiller les cartes.

Tout au plus, ce fusil est de fabrication beaucoup plus moderne. Après que le terme calibre fut adopté à la ronde!

En fait, le calibre est exprimé en millième de pouce dans les pays anglo-saxons. Dès lors, une carabine de calibre .308 a l'intérieur des rainures de son canon qui mesure 308 millièmes de pouce. Aussi simple que dit!


Vu que la tendance est dorénavant au métrique, si vous convertissez la .308 elle devient la 7,62 millimètres.

Du pareil au même pour l'original ou le cerf de Virginie qui reçoit ce calibre dans les flancs.

Tant qu'à y être, la différence entre le canon d'un fusil et celui d'une carabine est que l'intérieur du premier est lisse.

L'autre étant rayé! Et là-dessus bonne chasse.

NOUS AVONS L'ARME À L'OEIL




L'ARMURIER ALAIN BOUCHARD

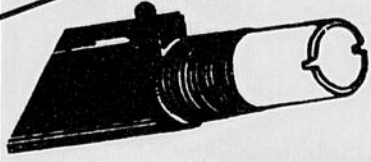
Service complet d'armurerie

SPÉCIALITÉS :

CARABINE



FUSIL



AMORTISSEUR DE RECOL
«Muzzle Brake»

SIÈGE D'ÉPOXY D'ACIER
«Steel Bedding»

ÉTRANGLEUR INTERCHANGEABLE
«Interchangeable choke»

AGRANDISSEMENT D'ÂME DE CANON DE FUSIL
«Back Boring»

SERVICE DE GARANTIE POUR:

Browning • Winchester • Remington • Weatherby
• Colt • Marlin • Lakefield • Savage

420, Rte 143, ULVERTON, (819) 826-6611

44456

QUAND ON PARLE DE CHASSE...

Un nombre sans cesse grandissant de Québécois pratiquent des activités reliées à la faune comme la pêche, la chasse, le piégeage et des activités non consommatrices de la faune, telles l'observation et la photographie d'espèces animales ou l'alimentation des oiseaux.

Les dépenses associées à la pratique de ces activités engendrent des retombées économiques importantes sous forme de revenus fiscaux, de main-d'oeuvre et de masse salariale.

On par de clientèles

- 1,1 million de Québécois s'adonnent à la pêche, soit plus d'une personne* sur cinq;
- 437 000 Québécois pratiquent la chasse;
- Quelque 13 000 Québécois exercent l'activité de piégeage d'animaux à fourrure;
- 3,7 millions de Québécois, soit plus de sept personnes sur dix pratiquent des activités telles l'observation de la faune et la photographie d'espèces animales près de leur

domicile ou lors d'excursions et de voyages;

• Le piégeage, la chasse et la pêche constituent des activités à prédominance masculine. Cependant, les femmes représentent maintenant plus de 30% de l'ensemble des pêcheurs au Québec;

• Par ailleurs, la proportion d'hommes parmi les adeptes des activités non consommatrices de la faune est sensiblement la même qu'au sein de la population québécoise.

• La structure d'âge des pêcheurs s'apparente à celle des chasseurs et, dans l'ensemble, les pêcheurs et les chasseurs apparaissent un peu plus jeunes que la population québécoise. Les moins de 35 ans représentant 51% des pêcheurs et des chasseurs et constituent 43% de la population québécoise. Quant à eux, les amateurs d'activités non consommatrices de la faune présentent une structure d'âge similaire à celle de la population québécoise

On parle de dépenses

• Les Québécois déboursent environ 1,3 milliard de

dollars pour la pratique de la pêche, ce qui représente près de 60% de l'ensemble des dépenses des participants aux diverses activités reliées à la faune;

• Les quelque 3,5 millions de personnes pratiquant des activités non consommatrices de la faune ont dépensé 700 millions de dollars, soit 30% de l'ensemble des dé-

des dépenses reliées à la faune, alors que les déboursés des trappeurs en représentent environ 1%;

On parle de retombées économiques

• Au total, les dépenses effectuées par les Québécois pour des activités reliées à la faune ont permis de maintenir des emplois équivalant à plus de 30 000 personnes-année

dré 41% des retombées, alors que ceux des chasseurs ont participé à quelque 10% de ces dernières;

• Chaque million de dollars déboursé par les chasseurs, les pêcheurs et les trappeurs a permis le maintien d'emplois représentant 14 personnes-année. En comparaison, chaque million de dollars dépensé par les amateurs d'activité non consommatrice de la faune génère des emplois équivalant à 18 personnes-année.

À propos des retombées économiques

Les retombées économiques sont établies à partir des dépenses des participants aux activités et calculées au moyen du modèle intersectoriel du Bureau de la statistique du Québec.

Ces retombées sont composées des effets directs, indirects et induits. Les effets directs sont attribuables aux dépenses des participants et les effets indirects découlent de la demande de biens et services complémentaires ou intermédiaires dans l'économie québécoise (tels les matériaux entrant dans la fabrication des produits achetés par les amateurs de la faune). Les effets induits regroupent les effets des dépenses des ménages qui ont bénéficié, directement ou indirectement, des dépenses des participants dans l'économie québécoise.

* personne âgée de 15 ans et plus.



penses reliées aux diverses activités;

• Au total, les Québécois ont affecté 2,3 milliards de dollars aux différents loisirs reliés à la faune.

• Les dépenses des chasseurs, de l'ordre de 255 millions de dollars, constituent environ 10% de l'ensemble

et de verser des salaires et gages d'environ 620 millions de dollars;

• Les dépenses des pêcheurs ont contribué à produire environ 47% des retombées estimées en personnes-année ainsi qu'en salaires et gages; les déboursés des participants aux activités non consommatrices ont engen-

HONDA
Je pars avec toi.

FOURTRAX 300 4X4 1993

CARACTÉRISTIQUES

- Un moteur quatre temps puissant et durable de 282 cc développe le couple et la puissance qu'il faut à un VTT à tout faire à quatre roues motrices.
- Quatre roues motrices en prise constante et boîte à 5 vitesses à rapports larges avec marche arrière et première ultra-basse pour les charges lourdes.



- Balance de modèles 1992 disponible

LAMDENIS
et son équipe
HONDA
Vente et service

2, rue Queen, Lennoxville 565-1376



JEU COMMANDO

(WAR GAME)

Dix des plus beaux terrains en Estrie. Une journée remplie d'action, d'émotions et de rires. CANTON DE HATLEY, A 8 MIN. DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Réservez le plus tôt possible, 842-2692



BONNE SAISON DE CHASSE À TOUS LES AMATEURS

CHASSE SUR TERRES PRIVÉES



Chasseurs et propriétaires peuvent s'entendre

Si vous désirez exercer vos activités de chasse ou de piégeage sur des terres privées cet automne,
assurez-vous:

de toujours obtenir une permission préalable pour circuler sur une propriété privée

de respecter les consignes du propriétaire

de remettre les lieux en état

En faisant preuve de courtoisie et en respectant la propriété privée, chaque chasseur contribue à développer une image positive de son activité dans le public.

 **Loisir,
Chasse et Pêche**

Québec 

45242

La Tribune, Sherbrooke, mercredi 16 septembre 1992

S 7

LA CHASSE ET LE PIÉGEAGE DE L'OURS NOIR

Plus d'ours piégés

Globalement, la récolte d'ours noirs a baissé de 3,6% par rapport à 1990. La récolte par la chasse a diminué de 10,9% (299 ours en moins) alors que la récolte par le piégeage a augmenté de 24,6%, passant de 713 à 885 bêtes. La baisse du nombre d'ours récoltés par la chasse fut plus importante dans les zones 10, 04, 11, 12 et 15. La récolte par le piégeage a particulièrement augmentée dans les zones 18, 15 et 01 mais des variations plus ou moins importantes sont notées dans presque toutes les zones.

Récolte d'ours par saison

Que ce soit à la chasse ou par le piégeage, on remarque que la récolte printanière prend de plus en plus d'importance par rapport à la récolte automnale. En 1991, la récolte printanière (2 541 ours) représentait 77% de la récolte

totale (3 300 ours), alors que cette proportion n'était que de 70% (2 435/3 457) en 1990. On note que l'augmentation de la récolte printanière par le piégeage (180 ours), explique en grande partie ce changement. En Estrie, dans la zone 4, 162 ours ont été abattus (chasse et piégeage) en 1990 et 98 en 1992; dans la zone 5, 14 bêtes ont été tuées en 1991 contre 18 en 1992; les chasseurs de la zone 6 ont chassé et piégé 73 ours en 1990 contre 47 en 1991.

Comme c'était le cas au cours des deux années antérieures, la récolte d'automne (1 022 ours) a encore diminué cette année. Cette diminution est attribuable à la baisse de récolte par les résidents (260 ours ou 31,5% par rapport à la récolte de l'automne 1990), puisque la récolte des non-résidents pour cette saison a légèrement

augmenté (111 comparativement à 105). À l'inverse, la récolte par la chasse printanière effectuée par les résidents a augmenté de 12% (936 ours comparativement à 836) alors que celle des non-résidents a chuté de 1 004 à 832 ours, (soit une baisse de 17%. Nous constatons également que la proportion de mâles adultes et d'ours a diminué de façon générale.



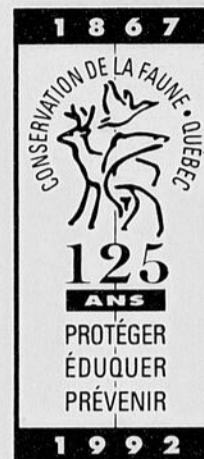
125e ANNIVERSAIRE DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE AU QUÉBEC

Cette année marque le 125e anniversaire de la nomination des premiers gardiens de la faune du Québec. En effet, c'est en 1867 que messieurs Alfred Blais et William Carpenter-Willis entraient au service du commissaire des terres de la Couronne, à titre de gardes-chasse.

De policiers de la forêt, ils sont devenus agents et agents de la conservation de la faune. La devise qu'ils se sont donnée cette année illustre bien le travail qu'ils et qu'elles accomplissent aujourd'hui. Protéger, éduquer, prévenir sont autant de moyens à la disposition de l'homme pour que les générations à venir puissent aussi profiter de cette richesse collective qu'est notre patrimoine faunique.

Ils étaient 2 en 1867; ils sont maintenant 542 agents permanents et 130 agents saisonniers, répartis dans 70 bureaux permanents et 4 bureaux saisonniers. Beau temps, mauvais temps, ils sillonnent tout le territoire du Québec. En Estrie, on compte 31 agents affectés à 4 bureaux locaux.

Dans le cadre de cet anniversaire, le Service de la conservation de la faune s'est aussi doté d'un drapeau qui illustre la relation étroite à maintenir entre l'humain et la nature. L'eau, l'air et la forêt y sont représentés par un poisson, un oiseau et un cerf de Virginie, de même que par les



couleurs bleu eau, bleu ciel et vert forêt. Il porte de plus la devise de la conservation de la faune.

Pour souligner cet événement, les agents et agentes de la conservation de la faune ont décidé de s'associer à la Fondation MIRA dans le but de pouvoir offrir, d'ici la fin de l'année, un chien-guide à un handicapé visuel.

Les agents de la conservation de la faune espèrent, à travers cet anniversaire, sensibiliser la population à l'importance de la protection et de la conservation de la faune du Québec. Ils tiennent aussi à remercier la population de leur appui et de leur collaboration: leur travail n'en est que plus efficace.

N'hésitez pas à leur demander conseil; ils ont 125 ans d'expérience!

LA PRUDENCE, TOUJOURS DE MISE...

Patience et prudence

— Familiarisez-vous avec votre arme avant la saison de chasse. Ne lésinez pas sur la pratique du tir et vérifiez ou faites vérifier l'ajustement de votre carabine.

— Lors de vos déplacements en forêt, tenez votre carabine avec fermeté pour la bien maîtriser en tout temps.

— Et si vous devez franchir un obstacle, embarquer dans une chaloupe ou un canot, déchargez toujours votre arme. Il en va de votre vie et de celle des autres membres du groupe.

— Aussi, identifiez toujours votre gibier avant de faire feu, et ne tirez que sur des originaux ou autres gibiers à portée de votre arme.

— Si vous faites feu d'une embarcation (moteur éteint évidemment), méfiez-vous de la vague qui peut affecter votre tir.

— Nettoyez régulièrement votre arme au cours du voyage de chasse. Vous serez ainsi assuré de son bon fonctionnement quand viendra le temps de... que je vous souhaite!

— Les boissons alcooliques? À ce que je sache, elles sont distillées pour consommation par des humains. Donc par des gens avec du plomb dans la tête, qui ne feront pas de gaffe pour plomber une victime au tableau des statistiques. Pour ceux et celles qui ne détestent pas un p'tit remontant, personne n'a rien contre un verre, sauf qu'à la chaudière c'est autre chose!

SUZUKI 93



Bonne saison à tous...

SE 700A

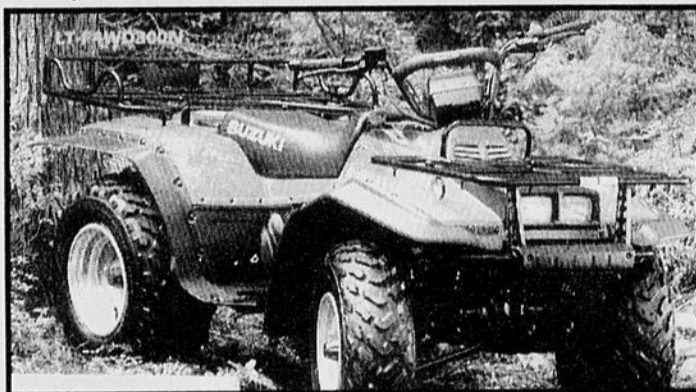


sortie max.: 0,7 KVA/60 Hz

Si pour vous le service est important...



OUI, NOS 93 sont maintenant disponibles!



LTF 4WDxP
1993

En tête des quatre roues

GÉNÉRATRICES

► Puissance élevée, utilisation facile et fiabilité totale.

ALAVOIE INC
Atelier N. Lavoie Inc.

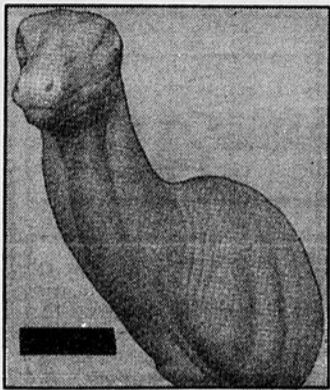
845-2202

355, rue St-Georges, Windsor

TAXIDERMIE: QUELQUES CONSEILS...

L'automne est à nos portes. Pour plusieurs, c'est le signal du début d'une grande activité: la saison tant attendue de la chasse. Que ce soit la chasse au petit gibier, au canard ou au roi de nos forêts: l'original, sans oublier notre chevreuil tant convoité par plusieurs Nemrod de notre région.

La chasse c'est beau, mais



Tout l'art de la taxidermie repose sur la qualité du matériel de base et l'habileté de l'artiste. Voyez les résultats.

peau de votre chevreuil, il s'est déjà écoulé cinq à sept jours depuis que vous l'avez tué. Alors, immédiatement avec avoir dépouillé l'animal de sa peau, apportez la tête à votre taxidermiste ou si c'est impossible, faites-la congeler. Surtout évitez l'erreur courante, de laisser traîner la tête de l'animal dans un hangar en se disant qu'il y fait frais, qu'elle



qu'est-ce qui arrive si vous voulez conserver votre trophée pour le transformer en souvenir inoubliable? Vous pouvez évidemment le faire naturaliser (empailler). Pour plusieurs cette question semble tellement compliquée qu'ils abandonnent l'idée de conserver leur trophée. C'est bien simple pourtant, il suffit de posséder quelques notions.

Conseils pour petit ou gros gibier

Si l'on parle de petit gibier comme le canard, le raton, le renard, etc. il ne ne faut surtout pas les éviscérer. Apportez-les à votre taxidermiste au moins 24 heures après la capture, sinon faites-les congeler dans un sac de plastique bien fermé. Si l'on parle de tête de cervidés, ne coupez jamais la peau à la gorge. Trop de chasseurs nous apportent de belles têtes de chevreuil qu'il faut essayer de corriger par la suite. Une chose peut arriver si vous coupez la peau du cou de votre chevreuil: une marque peut apparaître lorsque vous le faites naturaliser.

Lorsque vous allez enlever la peau sur l'animal, laissez la peau complète, ne la coupez pas pour séparer la tête du corps. Laissez à votre taxidermiste le soin de couper au bon endroit. Trop souvent le chasseur nous apporte une tête de chevreuil coupée trop courte. Le montage est alors moins bien réussi.

N'oubliez pas non plus que lorsque que vous enlevez la

va bien se conserver. Vous verrez, au bout d'une semaine, la peau commencera à perdre ses poils.

Un dernier conseil, assurez-vous de la capacité de votre taxidermiste à réaliser le travail que vous attendez de lui. Allez voir la qualité de son travail. Vérifiez si les animaux qu'il a naturalisés ont un regard naturel, que la bouche et le nez sont beaux et bien placés.

Pour terminer, un souhait à tous les chasseurs de la région: Bonne chasse et au plaisir de vous rencontrer.

Robert Ferland,
taxidermiste

**SUPER CHANDAIL DE LA FAUNE
GRATUIT!**



avec tout montage de tête de chevreuil ou d'original ou d'ours, etc.

Taxidermie Robert Ferland

Fournisseur en taxidermie - Montage de tous genres: oiseaux, poissons, tannage

3275, rue King Est, Fleurimont, 829-3819
(Surveillez l'original)

Le vrai spécialiste depuis 15 ans

42928

À PROPOS DES ORIGNAUX...

La popularité de la chasse sportive à l'original a progressé de façon à peu près constante dans l'histoire de ce sport au Québec, mais de façon plus spectaculaire depuis le milieu des années 50.

Au cours des 25 dernières années surtout, cet attrait a été fulgurant. Il se vend aujourd'hui sept fois plus de permis (environ 150 000) qu'au début des années 60 (20 000).

De l'autre côté de la carabine, la récolte sportive n'a pas suivi le même accroissement, alors qu'elle était de 2 500 bêtes au début de la décennie 60 et qu'elle est maintenant autour de 11 000!

D'après des relevés effectués par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, il est probable que ce cheptel et la qualité de chasse continueront de se détériorer lentement dans les zones libres, si des correctifs aux règlements ne sont pas décrétés.

L'ouverture des zecs en 1978 a amené un accroissement de la récolte annuelle qui a atteint un sommet en 1982, soit 11 844 orignaux. Par la suite, la récolte provinciale a diminué de façon constante pour atteindre 10 972 bêtes en 1989!

Le succès de chasse s'est maintenu aux environs de 18% jusqu'en 1966. Depuis 1967, il a diminué graduellement pour se stabiliser autour de 7,5% à partir de 1984!

La majorité des orignaux abattus provient toujours des zones libres (73%), alors que respectivement les zecs, les

réserves fauniques et les pourvoiries en récoltent 16,7 et 3%! Les taux d'exploitation les plus élevés sont notés au sud du fleuve, dans les zones 1 à 4! Ce qui abaisse les populations d'orignaux de ces régions à de très faibles densités au kilomètre carré.

Enfin, on constate qu'au Québec, il se trouve au moins deux fois plus de chasseurs (150 000) que d'orignaux (entre 70 000 et 75 000). Pire, dans certaines zones de chasse, il y a près de 10 fois plus de chasseurs que d'orignaux au kilomètre carré.



LA CHASSE À CAP TOURMENTE

Illustrant bien l'engouement pour la chasse de l'oie des neiges chez nos nemrods québécois, depuis 1972 pas moins de 11 860 d'entre eux ont goûté à ce privilège sur les battures de Cap Tourmente. Dans la réserve nationale de faune!

Sur ce territoire deux genres de chasse se pratiquent. D'abord la traditionnelle, soit celle avec guide, cheval et traîneau pour franchir les grandes vases. Et, instaurée depuis 1985, la chasse sans guide.

Cette année, quelque 4266 chasseurs ont posé leurs candidatures au tirage au sort pour sélectionner les participants à cette activité. Ce tirage est effectué chaque printemps par le Service canadien de la faune.

Suite à cette sélection électronique, 868 personnes, par groupes de deux, pourront chasser les grandes oies, viennent septembre et les autres.

Au fil des ans, touchant la chasse traditionnelle, on note une récolte variant entre 6,78 et 6,14 oies par chasseur entre 1973 1990. En chasse autoguidée, on affiche une récolte de 2,69 oies en 87!

Accrochez-vous à cette affaire!

Obtenez un treuil

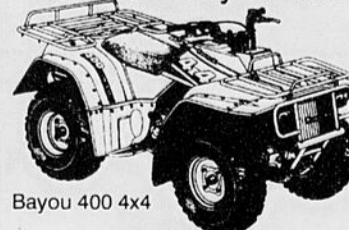
WARN de 2000 lb



ou un rabais de 300\$



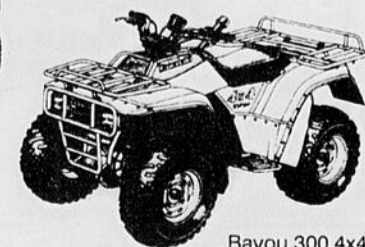
à l'achat d'un
Kawasaki Bayou 4x4.



Bayou 400 4x4

Kawasaki

V'là le bon temps!



Bayou 300 4x4

MOTOCYCLLETTE
SAJU
ENR.

**5535 Champs Fleuris
Valcourt**
Tél.: (514) 532-4509

"La v'là ta chance!"



LACHANCE CHASSE & PECHE enr.

GRANDE VENTE

Quantité limitée, jusqu'au 31 septembre

BALVAR BAUSH ET LOMB



2.5 X 10 X 40 mm

BAUSCH & LOMB

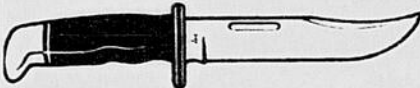
Photo non conforme

299⁹⁹\$

GAMME COMPLÈTE DE VÊTEMENTS REMINGTON

BOTTES ACTON PRAIRIE 49\$
peinture de 7 à 12

BUCK KNIVES



COUTEAU BUCK MODÈLE 119

avec étui en cuir, lame de 6 po

51⁹⁹\$

Remington.



MUNITIONS R308W1 150 P.S.P.
R30062 150 P.S.P.
R270W4 150 S.P.C.L.

MUNITIONS CAL. 12

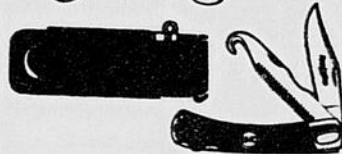
1 1/8 on X 2 3/4 plomb # 7 1/2

499\$ Boîte de 25

14\$ 46⁹⁹\$

la caisse de 10 boîtes

Remington



COUTEAU REMINGTON BIG GAME

pliant R3 avec étui en cuir et aiguisoir

49⁹⁹\$

Remington.

FUSIL CAL. 12 870 EXPRESS
à pompe 28 po modifié, ou 410 25 po Full



250\$

CARABINE 22
modèle 581S à verrou Remington



169\$

KOLPIN ÉTUI RIGIDE
pour véhicule tout terrain



59⁹⁹\$

SUPPORT POUR INSTALLATION SUR VTT



27⁹⁹\$

KNIGHT & HALE GAME CALLS INC.

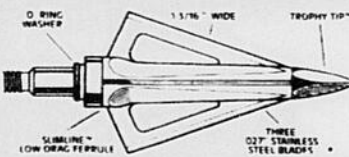


APPEAU À CHEVREUIL EZ Grunt-Er Plus et cassette (français) et Doe Bleat # 1012 TF

25⁹⁹\$

THUNDERHEAD 125

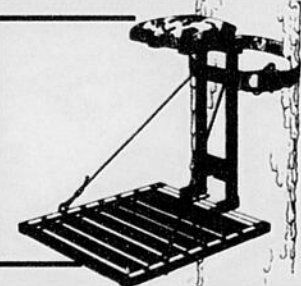
SUPER-TOUGHNESS SCALED DOWN TO JUST 125 GRAINS



POINTE DE CHASSE THUNDERHEAD 125

boîte de 6

29\$



MIRADOR OU TREE STAND

49\$ et plus
photo non conforme

1435, RUE KING EST, FLEURIMONT (819) 563-9676



MUNITIONS CAL. 22 THUNDERBOLT
longue rifle

boîte de 500

13\$



QUELQUES RÈGLES DE CHASSE AU QUÉBEC

La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune a été instaurée dans le but de protéger la faune et ses habitants.

Les agents de conservation de la faune sont mandatés pour veiller à l'application de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et des règlements qui en découlent. Ils sont assistés dans cette tâche par les auxiliaires de la conservation de la faune qui oeuvrent sur des territoires désignés. Les uns comme les autres peuvent enseigner les chasseurs sur la loi et ses règlements.

Respect de la nature

La forêt et les animaux qui l'habitent font partie de notre patrimoine. Ce sont là des ressources renouvelables que nous pouvons laisser en héritage. La nature a un formidable pouvoir de régénération. Malheureusement, elle arrive difficilement à composer avec certains déchets qui, eux, ne sont pas décomposables.

Après avoir fait feu sur un gibier, ramassez vos cartouches vides et laissez le lieu de chasse aussi propre que possible. Prenez le temps après une excursion de chasse de sortir vos déchets de la forêt.

Respect des règles de sécurité

La chasse est une activité de plein air couronnée parfois par la récolte de gibier. Le chasseur ne manque pas d'astuces et d'énergie pour assurer le succès de sa chasse, cependant il en oublie parfois l'essentiel. La chasse doit se faire en toute sécurité.

Avant la chasse

Profitez de cette période pour connaître votre gibier et ses habitudes de façon à bien identifier la cible le moment venu. Juste avant de partir pour la chasse, vérifiez votre arme et assurez-vous que les munitions soient appropriées à l'arme utilisée. Transportez votre arme ouverte et déchargée.

Pendant la chasse

Manipulez votre arme comme si elle était toujours chargée. En prenant une arme à feu, contrôlez la direction du canon, pointez-le dans une direction sûre, vers le sol ou le ciel. Ne le pointez jamais vers quelqu'un.

Ne chargez l'arme qu'au moment de chasser. Méfiez-vous de tout ce qui pourrait actionner accidentellement la détente (bouton de veste, branche, etc.). Déchargez vo-

tre arme avant de franchir un obstacle: ne vous fiez pas aveuglément au système de sécurité de votre arme, lequel doit demeurer engagé lorsque l'arme est chargée.

Ne tirez pas au-delà de la portée utile: les risques d'accident sont grands et les possibilités d'abattre le gibier quasiment nulles. Ne tirez que sur un gibier parfaitement vu et identifié.

Après la chasse

Déchargez votre arme et transportez-la ouverte. Au domicile, rangez votre arme et vos munitions séparément dans une armoire cadenassée. Assurez-vous qu'un enfant ne puisse jamais y avoir accès.

Embarcation

Faites attention lorsque vous utilisez une embarcation pour circuler ou pour chasser. Portez toujours votre vêtement de flottaison individuel. Nous vous rappelons que la noyade est la plus grande cause de décès chez les chasseurs.

Manipulation d'animaux

Il y a des risques de transmission de maladie lors de la manipulation de carcasses d'animaux. Nous vous incitons à la prudence. Portez des gants ou lavez-vous les mains après toute manipulation.

Il est dangereux de:

- de tirer sur une surface dure ou à la surface de l'eau;
- de tirer sur une cible s'il n'y a pas derrière un écran capable d'arrêter le projectile;
- de tirer à hauteur d'homme dans un fourré, une haie, un champ de maïs, etc., on ne sait pas ce qu'ils cachent;
- de franchir un obstacle ou de grimper dans un arbre avec une arme chargée;
- de saisir une arme par le canon;
- de laisser une arme à feu sans surveillance;

- d'appuyer une arme à feu contre un véhicule;
- de chasser avec une arme défectueuse;

Et illégal de:

- d'être en possession d'une arme chargée dans un véhicule;
- de tirer à partir d'un véhicule;
- de chasser sous l'influence de l'alcool;
- de braquer une arme à feu sur une personne;
- d'utiliser, expédier ou entreposer une arme à feu ou des munitions d'une manière négligente ou sans prendre des précautions à l'égard de la sécurité d'autrui.

Respect de la propriété privée

Toute personne qui désire chasser sur une propriété privée doit se considérer comme un hôte des propriétaires fonciers. Elle doit solliciter leur permission avant d'accéder à leur propriété et se conduire de façon à se mériter leur bon accueil.

Chasse en milieu périurbain

Suite au premier Sommet québécois sur la faune, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, conjointement avec ses partenaires, a préparé un code d'éthique.

Ce code d'éthique définit et établit les droits et obligations réciproques des municipalités, des chasseurs, des citoyens, des propriétaires fonciers et des gouvernements. Il suggère des comportements souhaitables pour assurer la sécurité des citoyens, la pratique de la chasse en milieu périurbain et le respect des droits des propriétaires fonciers de même que des règlements municipaux.

Chasse dans les réserves fauniques

La chasse dans les réserves fauniques fait l'objet d'une ré-

glementation particulière notamment, pour les saisons de chasse, de l'obligation de s'enregistrer, de détenir un droit d'accès, de se conformer aux date, heure et endroit qui sont mentionnés sur le droit d'accès et, au terme d'un séjour, de faire rapport de sa chasse et d'exhiber ses captures, le cas échéant.

Les réserves fauniques offrent aux chasseurs deux sortes d'activités de chasse. Premièrement, la chasse contingentée: c'est-à-dire qu'un nombre déterminée de groupes de personnes peuvent participer à un chasse au Cerf de Virginie, à l'Original ou à l'Ours noir. Pour chasser le Cerf de Virginie et l'Original, une personne doit s'inscrire à un tirage au sort alors que pour l'Ours noir, elle doit obtenir une réservation. Deuxièmement, la chasse non contingentée: elle vise principalement le petit gibier et dans quelques réserves fauniques, le gros gibier (Cerf de Virginie, Original et Ours noir).

Chasse dans les zecs

La chasse dans les zones d'exploitation contrôlée fait aussi l'objet d'une réglementation particulière. Ainsi, le chasseur a l'obligation de s'enregistrer et de se conformer aux date, endroit ou secteur mentionnés sur la preuve d'enregistrement et, au terme de son séjour, de faire rapport de sa chasse et d'exhiber ses captures, le cas échéant. Par ailleurs, une saison de chasse ou un contingent, dans le cas de l'original, peuvent y être différents de ceux de la zone.

Dans certaines zecs, la chasse du petit gibier au moyen de l'arme à feu, l'arbalète ou l'arc peut être interdite durant la chasse à l'Original. De plus, la chasse à l'Ours noir peut être interdite durant une partie de la saison ou durant toute la saison prévue dans la zone où est située la zec.

Pour de plus amples informations, les chasseurs peuvent communiquer avec les organismes gestionnaires de ces territoires.

1^{er} AVRIL 1992
AU 31 MARS 1993

CHASSE

PRINCIPALES
RÈGLES

Québec ::

Pour plus d'information concernant la chasse, consultez le guide publié par le Gouvernement du Québec et disponible au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et chez les dépositaires de permis de chasse.

SUPER SPÉCIAL SUPER SPÉCIAL

motos Thibault

10, rue Versailles
(819) 569-1155

Nous réparons toutes les marques

LES MERVEILLES 1993
4 roues motrices

SUZUKI
GÉNÉRATRICES

SPÉCIAL
À PARTIR DE SV 1400

4 975\$
P.A.T. en sus

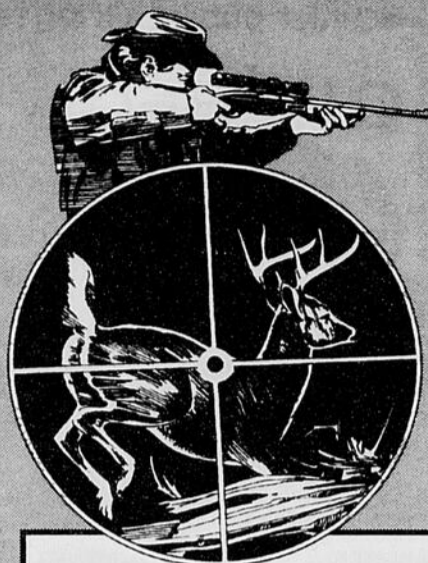
SPÉCIAL 829⁹⁵\$
45752

LE SPÉCIALISTE EN TAXIDERMIE
pour têtes de chevreuils et autres cervidés

FRANÇOIS BERNIER
taxidermiste professionnel
38, rue Des Roches, Fleurimont

Travail garanti

(819) 562-9933



VISEZ JUSTE PENDANT LA VENTE PRÉ-SAISON D'ARTICLES DE CHASSE, D'AU BON MARCHÉ!

GROSSES ÉCONOMIES SUR ENSEMBLES

Remington

Modèle 79, 30-06, avec étui rigide et télescope Tasco 3-9x32. Prix régulier 670⁸⁷\$

499\$

Modèle 7600, 270, pompe, avec étui rigide et télescope 3-9x40. Prix régulier 710.⁸⁷\$

599\$

Modèle 7400, semi-automatique, 30-06, avec étui rigide et télescope Tasco 3-9x40.

Prix régulier 690⁸⁷\$

619\$

ENSEMBLES *Savage*

Cal. 270, «bolt action», avec étui rigide et télescope 3-9x40.

Prix régulier 648⁸⁷\$

499\$

Cal. 223, avec étui rigide et télescope Tasco.

Prix régulier 640⁸⁷\$

499\$

CAL.22 REMINGTON
5 coups «bolt action»

199\$

ÉTUI RIGIDE
Prix régulier 40\$

29⁹⁰

BOTTES DE CHASSE
KODIAK

Choix de modèles. Si parfaites, jusqu'à 210\$. Légères imperfections.

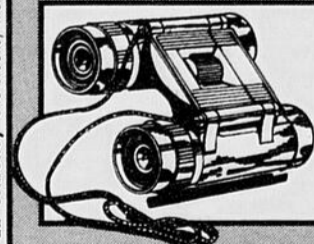
129\$



CETTE SEMAINE SEULEMENT
ÉCONOMISEZ 10%
sur toutes les
BALLES REMINGTON
Tous les calibres

CETTE SEMAINE SEULEMENT!
ÉCONOMISEZ 15%
sur tous les
ENSEMBLES DE NETTOYAGE ET EQUIPEMENTS REMINGTON

HABIT DE CAMOUFLAGE 4 FAÇONS
incluant: blouson avec veste fluo et pantalon.
Prix régulier 152\$ **136\$**



ACHAT SPÉCIAL
JUMELLES TASCO
Infocus avec auto-focus, étui de transport inclus. 09x25. Noires seulement.
Prix régulier 119⁸⁷\$ **89\$**

KWIK-SITE MONTURES POUR TÉLESCOPES
22⁸⁷

Distributeur exclusif des
ARCS DARTON ET HIGH COUNTRY
Choix complet d'accessoires et d'arcs en stock.

PERMIS DE CHASSE

DISPONIBLES ICI



Au Bon Marché

45, rue King Ouest



Jeton de stationnement gratuit avec achat.

450118

